

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025

Etaient présents : Marie-France AUBOIRON, Mickaël BABOLAT, Camille BEAUDET, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Ugo DAUVERGNE, Emmanuel GINET, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

Absents excusés : Jean-Pierre MERCIER → procuration à Christian CONAND
Isabelle VAUDRAY

Absent : Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Ugo DAUVERGNE

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de séance du 5 décembre 2024

2^{ème} point : RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL

- Situation d'un agent communal
- Saisie du Tribunal Administratif du même agent

3^{ème} point : URBANISME

- Modification du PLU - prise en compte de l'avis conforme de l'autorité environnementale
→ délibération

4^{ème} point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

- Devis signalétique
- Retour de la commission voirie concernant les travaux sur les chemins communaux
- Rue de la Guigardière, stationnement poids lourds (dégradation de la voirie)

5^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Procédure de vente d'une parcelle communale à un particulier (Terrasse d'un particulier sur voirie communale)
- Four d'Ansolin.
- Point auberge
- Devis fenêtres maison des associations

6^{ème} point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES

- Réforme des redevances des agences de l'eau
- Valorisation du site du marais de milieu (ENS)

7^{ème} point : DIVERS

- Insee ⇨ population légale au 1^{er} janvier 2025

I - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

II – RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL

2-1 Situation d'un agent communal

À la suite de restrictions médicales une agente communale a été mise en indisponibilité.

La mairie cherche une solution pour le devenir de cet agent au sein de la commune.

2-2 Saisie du Tribunal Administratif

Cette même agente communale a saisi le tribunal Administratif (elle conteste la baisse de ces heures de travail)

III – URBANISME

3-1 Modification du PLU - prise en compte de l'avis conforme de l'autorité environnementale

Le PLU de la commune de Lhuis fait l'objet d'une procédure de Modification simplifiée n°1 dont les objectifs sont les suivants :

- Faciliter l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture dans les secteurs qui ne sont pas protégés au titre des monuments historiques (MH)

A l'issue de sa saisine, l'Autorité environnementale a rendu l'avis conforme favorable n° 2024-ARA-AC-3620 tel qu'il est rappelé ci-dessous : la procédure de Modification simplifiée n°1 ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

Une fois cet avis rendu, il appartient à la commune de Lhuis de prendre une décision (article R104-33 du code de l'urbanisme) de réaliser ou de ne pas réaliser une évaluation environnementale conformément à la réponse formulée par l'Autorité environnementale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

Acte l'avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale, décide de ne pas procéder à l'évaluation environnementale de la modification n°1 du PLU et autorise le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : Pour : 13, contre : 0, abstention : 0

IV – VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

4-1 Devis signalétique

Deux entreprises ont été consultées, la société la moins disante a été retenue (l'entreprise Didier pour un montant de 11 177 € HT)

4-2 Retour de la commission voirie concernant les travaux sur les chemins communaux

Des travaux d'élagage ont été exécutés sur certains chemins communaux, afin de réduire la végétation trop imposante et pour dégager les câbles téléphoniques.

Cependant de nombreux travaux restent à venir tel que :

- curage de fossés
- reprise de nids de poules
- abattage d'arbres proches de la voie publique
- élagage d'arbres communaux
- parking du cimetière
- Chemin de la Guillotière

4-3 Rue de la Guigardière, stationnement poids lourds (dégradation de la voirie)

A la suite de nombreuses manœuvres d'un poids lourds : des dégâts sur la chaussée sont visibles. De plus une bande enherbée est victime d'ornières.

Le maire va prendre contact avec l'administré pour trouver une solution.

V - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

5-1 Procédure de vente d'une parcelle communale à un particulier (Terrasse d'un particulier sur voirie communale)

Une terrasse située devant la maison d'un particulier (maison en vente) et ayant été édifée sur le domaine public, il a été convenu que la commune céderait ce morceau au futur acquéreur de l'habitation.

Afin de pouvoir détacher la parcelle nouvellement créée du domaine public, la commune devra diligenter une enquête publique et missionner un commissaire enquêteur.

5-2 Four d'Ansolin

Certains défauts sont constatés notamment au niveau de la cheminée. Des petits travaux seront à envisager.

5-3 Point auberge

La commission auberge poursuit ses recherches afin de choisir un repreneur. Le choix du futur repreneur sera bientôt arrêté.

Des travaux de rénovation, par les employés communaux, sont prévus (appartement et restaurant).

5-4 Devis fenêtres maison des associations

Deux entreprises ont été consultées, l'entreprise MCB, la moins disante a été retenue

Le montant du devis s'élève à 6 240,00€ TTC

VI – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

6-1 Réforme des redevances des agences de l'eau

Monsieur le maire explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, trois nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution et de modernisation des réseaux de collecte :

- une redevance sur la consommation d'eau potable
- deux redevances pour performances : performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif.

Ces taxes impacteront le tarif, ces redevances seront reversées à l'agence de l'eau et non à la commune.

Les tarifs d'eau et d'assainissement seront définis lors du budget 2025.

6-2 Valorisation du site du marais de Milieu (ENS)

Un panneau d'information sera mis en place sur le chemin du Vernay, à gauche, au départ du sentier du belvédère, après accord du propriétaire de la parcelle. La borne audio ne fonctionne plus. Des QR codes vont bientôt donner accès aux enregistrements. Des visites du site sont prévues le jour de la foire de Lhuis et peut-être pour les journées européennes du patrimoine.

VII – DIVERS

7-1 Insee ⇒ population légale au 1^{er} janvier 2025

Le nombre d'habitants de la commune est de 912 habitants.

Séance levée à 23h10

Date du prochain conseil municipal : vendredi 28 février à 20h

Le Président
Emmanuel GINET



Le Secrétaire
Ugo DAUVERGNE

